



INSCRIPTION COURS PUBLICS

2019-2020

INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM/Prénom :

Pour les mineurs, nom du responsable de famille (si différent) :

Date de naissance :

Pour les ateliers d'initiation, niveau scolaire :

Adresse:

E-mail (en majuscules) :

N° de téléphone fixe :

N° de téléphone portable :

COURS SOUHAITÉ(S) :

Histoire de l'art (lundi) - tarifs 1

Photographie argentique noir et blanc (lundi) - tarifs 1

Infographie 2D (mardi) - tarifs 1

Croquis (mardi) - tarifs 2

Atelier d'initiation (mercredi 14h-16h : 6^e et 5^e)
- tarifs enfants

Atelier d'initiation (mercredi 16h-18h : 4^e et 3^e)
- tarifs enfants

Perspective (jeudi) - tarifs 1

Peinture acrylique (lundi) - tarifs 3

Atelier gravure - niveau avancé (lundi) - tarifs 1

Roman graphique (mardi) - tarifs 1

Infographie 3D (mercredi) - tarifs 1

Peinture à l'huile (mercredi) - tarifs 1

Initiation à la gravure - niveau débutant
(jeudi) - tarifs 1

Modelage céramique (jeudi) - tarifs 2

J'atteste avoir pris connaissance des conditions règlementaires des cours publics de l'ESAD TALM – Le Mans et m'engage à me conformer à ses obligations.

J'accepte de recevoir les informations liées aux ateliers de pratiques amateurs par mail

J'accepte de recevoir la newsletter de l'École supérieure d'art et de design TALM

à _____, le _____

Signature

DOCUMENTS À FOURNIR AU DOSSIER :

Une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour l'envoi du reçu (si inscription par courrier)

Une photo d'identité (pour les nouveaux inscrits)

Justificatif de domicile (pour les habitants de Le Mans Métropole)

Pour les ateliers d'initiation, une attestation CAF récente indiquant le quotient familial. En cas d'absence de justificatif, le tarif CAF maximum sera appliqué.

Pour les cours du soir, un justificatif pour bénéficier du tarif réduit : étudiants résidant au Mans (carte étudiante + justificatif de domicile), les demandeurs d'emploi de 18 à 25 ans, les personnes bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), de l'ASS (Allocation de solidarité spécifique), du FSV (Fonds de solidarité vieillesse) et de l'AAH (Allocation adulte handicapé).

Autorisation parentale complétée et signée (pour les mineurs) ou autorisation de droit à l'image (pour les majeurs).

Le règlement en espèces ou par chèque libellé à l'ordre de la DDFIP

Partie réservée à l'administration : QF Tarif.....Règlement : Chèque/Espèces

Numéro de quittance :



AUTORISATIONS POUR MINEURS

2019-2020

Je (nous), soussigné.e(s) (Nom et Prénom de la (des) personne(s) responsable(s),

.....
Demeurant à

.....
.....

Responsable(s) de l'enfant

N° de téléphone(s) contact dans la journée :

N° de téléphone(s) en cas d'urgence :

autorise(ons) le personnel de l'École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans à faire appel aux services médicaux d'urgence. Dans le cas contraire, je (nous) demande(ons) qu'il soit fait appel au docteur (nom, téléphone, adresse) :

autorise(ons) mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation. Les images seront utilisées sous le contrôle du directeur de l'ESAD TALM-Le Mans. Je (nous) reconnais(sons) donner cette autorisation dans un but pédagogique, éducatif et culturel que mon (notre) enfant pourra trouver dans cette activité et atteste mon (notre) intérêt à en voir la trace.

n'autorise(ons) pas mon (notre) enfant à apparaître sur les photographies et (ou) vidéos prises lors des ateliers pour la promotion de l'exposition de fin d'année ou de communication autour des ateliers d'initiation.

autorise(ons) mon (notre) enfant à participer aux sorties à l'extérieur de l'école dans le cadre de l'atelier d'initiation ou cours du soir auquel il est inscrit.

Fait à Le

Signature de la (ou des) personne(s) responsable(s)
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

INFORMATIONS PRATIQUES

2019-2020

INSCRIPTIONS

Sur place, à partir du lundi 17 juin de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h ou par courrier, avec l'ensemble des pièces à fournir, règlement compris.

Pièces à fournir:

- les formulaires d'inscription et d'autorisation de droit à l'image à retirer au secrétariat ou à télécharger sur le site internet.
- une enveloppe libellée à votre adresse, en cas d'inscription par courrier.
- le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de la DDFIP.
- pour les nouveaux inscrits une photo d'identité.
- pour les habitants de Le Mans Métropole un justificatif de domicile.
- pour les ateliers d'initiation, une attestation de la CAF, mentionnant le quotient familial.
- pour les cours du soir, un justificatif en cas de tarif réduit*.

En cas d'inscription par courrier, merci d'adresser votre enveloppe à Madame Debuisser.

Les inscriptions au second semestre sont conditionnées par le nombre de places restées vacantes.

TARIFS COURS ENFANTS

2019-2020

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Tarifs pour les cours hebdomadaires :

/// Atelier d'initiation - 15 ans	
Le Mans et Métropole	
Quotient CAF**	Année scolaire
De 0 à 600	97 €
De 601 à 700	113 €
De 701 à 1000	140 €
De 1001 à 1300	172 €
De 1301 à 1600	194 €
De 1601 à 2000	215 €
Plus de 2000	232 €
Hors Le Mans Métropole	
Tarif unique	302 €

Tarifs pour les stages en cours de programmation :

// Stage enfants - 18 ans	
Résidents Le Mans Métropole	
Quotient CAF **	Tarif pour 15 h réparties sur plusieurs jours
De 0 à 600	51 €
De 601 à 700	59 €
De 701 à 1000	73 €
De 1001 à 1300	91 €
De 1301 à 1600	102 €
De 1601 à 2000	112 €
Plus de 2000	122 €
Résidents hors Le Mans Métropole	
Tarif unique	159 €

Attestation CAF** : Le montant du quotient familial est à demander par la famille à la CAF (Caisse des Allocations Familiales).
En cas d'absence de justificatif, le tarif «supérieur à 2000» sera appliqué.

TARIFS COURS ADULTES

2019-2020

Une réduction de 10 % sera appliquée sur chacune des inscriptions supplémentaires au sein d'une même famille.

Tarifs 1 :

// Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures]		
	Année scolaire	
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	248 €	333 €
Tarif réduit*	129 €	166 €

Tarifs 2 :

// Cours hebdomadaires [30 séances de 2 heures avec modèle vivant] : croquis		
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	322 €	407 €
Tarif réduit*	203 €	241 €

Tarifs 3 :

// Cours hebdomadaires [20 séances de 2 heures avec modèle vivant + 10 séances de cours] : peinture acrylique		
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	282 €	366 €
Tarif réduit*	162 €	200 €

Tarifs 4 : stages en cours de programmation :

// Stage adultes de 15 h réparties sur plusieurs jours		
	Résidents Le Mans Métropole	Résidents hors Le Mans Métropole
Tarif normal	153 €	191 €
Tarif réduit*	77 €	96 €
// Stage intensif adultes de 5 jours à raison de 7 heures par jour		
Tarif normal	459 €	510 €
Tarif réduit*	230 €	255 €

Tarif réduit* : Le tarif réduit s'applique aux chômeurs de 18 à 25 ans, aux étudiants (sur présentation de la carte), aux allocataires de l'AAH (Allocation Adulte handicapé), aux allocataires du RSA (revenu de Solidarité active), de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) et du FSV (Fonds de solidarité vieillesse).

Au moment de l'inscription, une liste de matériel à se procurer vous sera fournie. Pour les cours de photographie argentique noir et blanc, de gravure et de roman graphique, vous pourrez acheter vos consommables à des tarifs préférentiels auprès du secrétariat de l'école. Celui-ci vous vendra une Carte Magasin d'une valeur de 5 €, 10 € ou 20 €, avec laquelle vous pourrez acheter selon vos besoins et vos pratiques (pellicule, papier, terre, etc.) auprès de vos professeurs.

AGENDA

Reprise des cours :

Tous les cours reprendront la semaine du 16 septembre 2019.

Cours du soir

Pas de cours :

- du 28 octobre au 3 novembre 2019 ;
- du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 ;
- du 24 février au 1^{er} mars 2020 ;
- du 20 avril au 26 avril 2020.

Atelier d'initiation

À noter : pas de cours pendant les vacances scolaires.

REGLEMENT

- Par chèque libelle à l'ordre de la DDFIP.
- En espèces (uniquement pour les dossiers déposés au secrétariat).
- E.pass jeunes Région Pays de la Loire.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Le remboursement peut être intégral pour toute demande faite jusqu'au 29 septembre 2019.

Le remboursement sera partiel pour toute demande reçue entre le 30 septembre et le 13 octobre 2019. Une somme correspondant à 25% du montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Toute demande de remboursement doit être réalisée par écrit, par l'intéressé lui-même ou par les parents de l'élève s'il est mineur et adressée à l'école supérieure d'art et de design TALM-Le Mans :
28 avenue Rostov-sur-le-Don, 72000 Le Mans

Les demandes qui parviendraient hors délai ne seront pas recevables sauf cas de force majeure (voir ci-dessous).

Les cas de force majeure sont les suivants : changement imprévisible de domicile lié à une mobilité professionnelle ou perte d'emploi (joindre un certificat du nouvel employeur ou un justificatif de perte d'emploi).

Une déduction sera effectuée au prorata du nombre de cours écoulés à la date de la demande. Elle sera calculée sur la base d'un 30^e par semaine.

À partir du 1^{er} janvier 2020, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Pour les stages, aucun remboursement partiel ou total ne sera pratiqué une fois l'inscription prise en compte par TALM.